



COMMUNIQUE DE PRESSE

Modalités de paiement du dividende au titre de l'exercice 2019

Paris, le 11 juin 2020

*L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 10 juin 2020 a notamment approuvé le versement d'un dividende de **0,85 euro par action**.*

*L'Assemblée Générale a également décidé que chaque actionnaire pourra choisir de recevoir le paiement de ce dividende **en numéraire ou en actions nouvelles** de la Société, **chacun de ces choix étant exclusif de l'autre**.*

*Le prix d'émission de chaque action nouvelle remise en paiement du dividende est de **22,94 euros**.*

*Délai d'exercice de l'option : du **17 juin 2020 inclus** au **6 juillet 2020 inclus**.*

*Date de paiement du dividende : **9 juillet 2020**.*

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a approuvé le versement d'un **dividende de 0,85 euro par action** (3^{ème} résolution) et décidé de proposer à chaque actionnaire, au titre du paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une **option** entre le **paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles** de la Société (4^{ème} résolution).

Le **prix d'émission** de chaque action nouvelle remise en paiement du dividende est de **22,94 euros**, soit 95,02% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Verallia sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende, arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actions nouvelles ainsi émises porteront jouissance immédiate, comporteront les mêmes droits et obligations que les actions déjà émises et donneront droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires recevront le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Le délai d'exercice de l'option débutera le **17 juin 2020 inclus** et s'achèvera le **6 juillet 2020 inclus**. L'option pourra être exercée par demande auprès des intermédiaires financiers habilités. **Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme du délai ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en numéraire.**

Le dividende sera mis en **paiement le 9 juillet 2020** ; à cette même date interviendra la livraison des actions pour ceux qui auront opté pour le paiement du dividende en actions.

Calendrier

15 juin	Date de détachement (« <i>Ex-date</i> ») pour le paiement du dividende
16 juin	Date d'arrêté (« <i>Record date</i> ») pour le paiement du dividende
17 juin	Ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
6 juillet	Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
7 juillet (après bourse)	Annonce des résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions
9 juillet	Paiement du dividende en numéraire et livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2019 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales.

Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter pour un paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents au Groupe, se référer au Document d'enregistrement Universel 2019 de la Société (disponible sur le site internet de Verallia, www.verallia.com).

À propos de Verallia - Verallia est le leader européen et le troisième producteur mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, et offre des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement.

Le Groupe a réalisé 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, avec une production de 16 milliards de bouteilles et pots en verre. Verallia emploie environ 10 000 collaborateurs et dispose de 32 usines verrières dans 11 pays.

Verallia est coté sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (Ticker : VRLA – ISIN : FR0013447729) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Pour plus d'informations : www.verallia.com

Contact Relations Investisseurs Verallia

Alexandra Baubigeat Boucheron - alexandra.baubigeat-boucheron@verallia.com

Contacts presse

Verallia - Marie Segondat - marie.segondat@verallia.com

Brunswick - Benoit Grange, Hugues Boëton - verallia@brunswickgroup.com - +33 1 53 96 83 83